



Conseil de sécurité

Distr. générale
21 juin 2016
Français
Original : anglais

Note du Président du Conseil de sécurité

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, il a été convenu que les questions concernant la consolidation de la paix – en général et après les conflits – seront, à compter du 22 juin 2016, examinées au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Consolidation et pérennisation de la paix », qui englobera les questions auparavant examinées par le Conseil au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Consolidation de la paix après les conflits ».

